



ASSURANCE CHOMAGE : NON À L'AGRÉMENT D'UN TEXTE INJUSTE !

L'accord national interprofessionnel (ANI) du 22 mars sur l'assurance chômage consacre une baisse des droits des demandeurs d'emploi en général et des intermittents du spectacle en particulier.

Les signataires (Medef, Cgpmc, Upa, Cfdt, Cftc, Fo) ont prévu des économies sur le dos des demandeurs d'emploi de l'ordre de 400 à 800 millions d'Euros par an, l'Unedic n'ayant toujours pas communiqué les chiffrages du coût de l'accord.

La lutte unitaire a permis le maintien des annexes 8 et 10 que le Medef entendait supprimer purement et simplement mais l'accord a consacré la mise en place à 00h15 le 22 mars, un quart d'heure avant la fin de la négociation, de dispositions sorties du chapeau : notamment un différé d'indemnisation qui va accroître les délais avant indemnisation pour les bas et moyens revenus, soit la très grande majorité des salariés intermittents du spectacle.

La procédure d'agrément s'étend jusqu'en juin avec :

- La transposition de l'ANI du 22 mars en une réglementation (à regarder de plus près) par les services de l'Unedic.
- Une présentation au bureau de l'Unedic le 29 avril.
- Un premier passage au Conseil National de l'Emploi début ou mi-mai (date non encore connue)
- Un deuxième passage un mois plus tard au CNE du fait de l'opposition de deux organisations (Cgt et Cfe-Cgc, non signataires).

Nous interpellons le gouvernement et en particulier le nouveau Ministre du Travail, François Rebsamen, signataire de la tribune du comité de suivi un mois avant son entrée au gouvernement pour que ce texte ne soit pas agréé.

Nous appelons à une nouvelle journée d'action contre l'agrément le 25 avril à Bourges, à Paris et dans toutes les régions, avec appel à la grève et au débrayage pour en assurer le succès.

Paris, le 10/04/2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60